



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 12 février 2007

Le Conseil Communal prend connaissance de l'accusé de réception de la motion du Conseil Communal du 18 décembre 2006 relative à la suppression d'emplois par VOLKSWAGEN FOREST, de M. REYNDERS Didier.

Le Conseil Communal a décidé de :

- marquer son accord de principe sur l'adaptation du Pont des Trous sans exclure aucune autre hypothèse à ce stade y compris la réalisation d'un contournement et ce, dans le cadre du projet de liaison fluviale à grand gabarit "Seine Nord Europe"
- ratifier les termes de la convention de "délégation de maîtrise de l'ouvrage" conclue entre la Ville de Tournai et le propriétaire de l'immeuble sis place Saint-Pierre, 1 à 7500 Tournai et ce, dans le cadre des travaux de restauration initiés par le Projet PISTE
- approuver la conclusion d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Tournai et le Logis Tournaisien concernant les modalités financières des travaux d'installation de l'éclairage de la rue de la Lys
- vendre de gré à gré à un particulier une parcelle de terrain d'une superficie de 244 m², située rue d'Havennes à Gaurain-Ramecroix au prix de 4.600,00 €
- accepter la cession à la Ville, pour cause d'utilité publique, et à titre gratuit par la SPRL PRIMMO à Tournai, d'une bande de terrain d'une superficie de 150,61 m²
- acheter, pour cause d'utilité publique, une bande de terrain, située à la rue du Petit Chemin à Béclers, d'une superficie de 279,06 m² pour le prix de 3.457,55 €
- approuver les modifications à apporter à la voirie communale dénommée rue Joncquerelle à Gaurain-Ramecroix
- approuver le principe d'aménagement de 2 arrêts d'autobus, la pose de 2 abris voyageurs, publicitaires et l'élargissement du trottoir rue de la Tête d'Or et rue des Puits l'Eau

- approuver les fiches du Programme Communal de Développement Rural
- utiliser 2 douzièmes des allocations correspondantes portées au budget ordinaire de l'exercice 2006 afin d'engager et de payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale des services communaux et subordonnés pendant les mois de mars et avril 2007
- émettre un avis favorable sur le budget de l'exercice 2007 de l'ASBL Maison des Sports arrêté aux montants suivants : dépenses : 145.200,00 € et recettes : 145.200,00 €
- d'approuver au montant global de 28.050,00 €, les sommes attribuées aux bibliothèques conventionnées du réseau de lecture publique de la Ville de Tournai en vue de réaliser des acquisitions et réparties comme suit :
 - Association des Bibliothèques Publiques Chrétiennes : 21.225,00 €
 - Centre d'Etudes, de Recherche et d'Information Scientifiques et Technologiques (CFRIST) : 6.825,00 €
- d'accepter la proposition de l'Association "Tourisme et Culture" d'enrichir le Fonds Tournaisien de la Bibliothèque Communale par la mise à disposition des publications diverses dans lesquelles figureraient les clichés des cd-Rom des images du catalogue du Musée des Beaux-Arts réalisés par cette association
- organiser un concours de façades fleuries en 2007 ouvert à la population de l'entité de Tournai. Ce concours sera annoncé dans la presse et dans le périodique communal "Tournai la belle" de mars et de juin 2007.